



MAIRIE DE CURSAN

8 Route du Gestas
33670 CURSAN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 26 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six juin à dix heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Présents : MM. Ludovic CAURRAZE, Christian CHARTON, Frédéric PAUL, Etienne DURAND, Jean-Claude RONDET, Jean-Luc BIENVENU, Mesdames, Marie Jocelyne LOPES, Sylvie COLOGNI.

Pouvoirs : Patrice HAON donne pouvoir à Etienne DURAND
Bruno SAINQUANTIN donne pouvoir à Ludovic CAURRAZE
Nathalie BARRIERE donne pouvoir à Sylvie COLOGNI

Absent excusé : Cédric MAUGER, Philippe MIGUEL, Christine CORNU DE LA FONTAINE, Sandra CHEVALLIER

Secrétaire de séance : M Etienne DURAND

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur CAURRAZE, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1 – D24062021: Choix des entreprises marché de travaux extension du restaurant scolaire



I – N°D24062021 : Objet : Choix des entreprises marché de travaux extension du restaurant scolaire

Vu la délibération n°D04012021 Délibération portant délégation de la maîtrise d'ouvrage à la commune de Cursan pour le projet d'extension du restaurant scolaire et réaménagement avec mise aux normes de la cuisine du SIRP

Monsieur le Maire indique que le marché de travaux a été passé dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2132-1 du Code de la Commande Publique et fait l'objet d'une dématérialisation sur le profil acheteur « demat-ampa.fr »

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 27 avril 2021 sur la plateforme de dématérialisation demat-ampa.fr et le Résistant dans sa publication du 29 avril 2021 pour une date limite de remise des offres fixées au 31 mai 2021 à 17h.

Le marché comporte 9 lots.

LOT 01	Gros œuvre
LOT 02	Charpente/ Couverture
LOT 03	Etanchéité sur bac acier
LOT 04	Menuiseries extérieures
LOT 05	Plâtrerie, faux plafond, isolation, menuiseries intérieures
LOT 06	Peinture
LOT 07	Electricité
LOT 08	Plomberie, chauffage, ventilation
LOT 09	Carrelage

Vingt et une entreprises ont remis leur dossier dans les délais. L'ouverture des plis a eu lieu le 14 juin 2021 à 18h.

Pour mémoire les critères d'attribution sont :

- valeur technique 50%
- prix 40%
- moyens humains et matériels 10%

Après négociation et analyse des offres faites, la commission d'appels d'offres réunie le samedi 26 juin à 9h propose au conseil municipal le classement des entreprises suivant les critères définis ci-dessus :

Entreprise	Montant	Option	Total	Classement final
LOT 1- Gros œuvre				
AP BATIMENT	214 900.01	2905.00	83	2
GOLFIER	150 483.95	250.00	85	1
LOT 2- Charpente bois/Bardage				
AMB	34 626.00		78.8	2
LAURENT FRERES	32 262.00		90	1
LOT 3 – Etanchéité				
DME	16 500.00		90	1
BONNET	20 754.50		81.88	3
ABC ETANCHEITE	20 569.97		82.09	2
LOT 4 – Menuiseries extérieures				
CLOS CONCEPT	41 000.00		95	1
LOT 5 – Plâtrerie, faux plafond, isolation, Menuiseries intérieures				
EGE	46 063.69		90	1
LOT 6 – Peinture				
EPRM	8 240.00		84	3
MATE	7 712.38		96.29	1
BC LARRIEU	6 997.86		90	2

LOT 7 – Electricité				
LAMARCHE	36 228.58		84.6	2
CABANAT	31 851.51		85	1
SEFCO	36 324.54		84.6	2
LOT 8 - Plomberie, chauffage, ventilation				
AGTHERM	122 297.05	- 322.00	84.7	2
SERSET	106 014.08	898.39	90	1
LOT 9 – Carrelage				
GREZIL	43 336.00		90	1

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes arrivées premières au classement:

- lot 1 : l'entreprise GOLFIER pour un montant de 150 483.95 € HT avec l'option 1 cuve gaz enterrée 250.00€ HT soit un total de 150 733.95 € HT
- lot 2 : l'entreprise LAURENT FRERES pour un montant de 32 262.00 € HT
- lot 3 : l'entreprise DME pour un montant de 16 500.00€ HT
- lot 4 : l'entreprise CLOS CONCEPT pour un montant de 41 000.00 € HT
- lot 5 : l'entreprise EGE pour un montant de 46 063.69€ HT
- lot 6 : l'entreprise MATE pour un montant de 7 712.38 € HT
- lot 7 : l'entreprise CABANAT pour un montant de 31 851.51 € HT
- lot 8 : l'entreprise SERSET pour un montant de 106 014.08 € HT avec l'option 1 cuve gaz enterrée 898.39€ HT soit un total de 106 912.47 € HT
- lot 9 : l'entreprise GREZIL pour un montant de 43 336.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

DECIDE D'ATTRIBUER les marchés aux entreprises suivantes :

- **lot 1 : l'entreprise GOLFIER pour un montant de 150 483.95 € HT avec l'option 1 cuve gaz enterrée 250.00€ HT soit un total de 150 733.95 € HT**
- **lot 2 : l'entreprise LAURENT FRERES pour un montant de 32 262.00 € HT**
- **lot 3 : l'entreprise DME pour un montant de 16 500.00€ HT**
- **lot 4 : l'entreprise CLOS CONCEPT pour un montant de 41 000.00 € HT**
- **lot 5 : l'entreprise EGE pour un montant de 46 063.69€ HT**
- **lot 6 : l'entreprise MATE pour un montant de 7 712.38 € HT**
- **lot 7 : l'entreprise CABANAT pour un montant de 31 851.51 € HT**
- **lot 8 : l'entreprise SERSET pour un montant de 106 014.08 € HT avec l'option 1 cuve gaz enterrée 898.39€ HT soit un total de 106 912.47 € HT**
- **lot 9 : l'entreprise GREZIL pour un montant de 43 336.00 € HT**
- **AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Ludovic CAURRAZE		Christian CHARTON	
Nathalie BARRIERE	Pouvoir donné à Mme Sylvie COLOGNI	Etienne DURAND	
Frédéric PAUL		Marie Jocelyne LOPES	
Bruno SAINQUANTIN	Pouvoir donné à M Ludovic CAURRAZE	Patrice HAON	Pouvoir donné à M Etienne DURAND
Sylvie COLOGNI		Jean-Luc BIENVENU	
Christine CORNU DE LA FONTAINE	Absente excusée	Philippe MIGUEL	Absent excusé
Jean-Claude RONDET		Sandra CHEVALLIER	Absente excusée
Cédric MAUGER	Absent excusé		